



Menace et violences volontaires

Par **Enmor**, le **22/07/2015 à 05:40**

Bonjour,rrnrLe 7 août prochain je passe au tribunal pour menace de mort réitérées sur ex concubine, violences volontaires entraînant 2 jours d'itt sur ex concubine bien avant l'agression, de m'être déplacé avec des armes à feux sans raison 2 jours après l'agression, mais moi j'ai dit que j'allais me rendre chez ma famille pour un coup de chasse à 235 km de mon domicile et ma famille était prévenue la veille.rrnrSuite à l'agression, j'ai pris un rdv chez un spécialiste contre les violences. La victime a dit que j'allais la tuer et que, par la suite, me donner la mort. La victime n'a pas menti, j'ai reconnu les faits. J'ai déclaré je n'allais pas faire pas ça puisque nous avons 2 filles en commun et qu'est ce qu'elles deviendraient ?rrnrL'avocat commis d'office me dit que je ne passe pas loin de la détention provisoire, mais comme c'était la 1ère fois, je risquais du sursis et une amende et c'est ce que les enquêteurs m'ont dit mais bon.rrnrActuellement, je suis placé sous contrôle judiciaire avec rninterdiction de prendre contact avec la victime, de porter une arme et obligation de me faire soigner contre la violences.rrnrQu'est ce que je risque ?rrnrMerci.

Par **cocotte1003**, le **22/07/2015 à 06:35**

Bonjour, vous risquez exactement ce que votre avocat vous a dit. Le juge prendra sa décision en fonction de votre dossier et de votre attitude, cordialement

Par **Enmor**, le **22/07/2015 à 08:36**

Bah ! j'espère que l'avocat a raison, mais en regardant les lois je risque bien plus que 6 ans de

prison ferme.

Par **Enmor**, le **22/07/2015** à **11:12**

Et puis sa depend de son avocat

Par **Enmor**, le **22/07/2015** à **19:45**

Est ce quil y a eu des personnes qui peuvent me renseigner sur les peines quelles ont eu?